

De l'école publique à l'école populaire : des parents zurichoïses se heurtent à l'autorité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 232

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De l'école publique à l'école populaire: des parents zurichois se heurtent à l'autorité

Nous avons présenté dans DP N° 224 les différents projets de réforme de l'école. En soulignant leurs limites. Depuis quelques mois des parents, lassés par la lenteur ou même l'absence des changements, ont décidé de passer à l'action. Parce qu'en définitive, c'est le sort de leurs enfants qui est en jeu.

L'association « Ecole populaire libre du canton de Zürich » (Freie Volksschule im Kanton Zürich), créée il y a huit mois, comprend déjà six écoles regroupant 180 enfants et une vingtaine d'enseignants qui refusent concrètement le carcan d'un plan d'étude rigide, les classes surchargées et le manque de contact avec les parents.

En avril une école semblable, accueillant 15 enfants s'est ouverte pour la région de Baden.

Une industrie florissante

L'école privée n'est pas une nouveauté. Elle est apparue en même temps que l'école publique, offrant des possibilités de formation que cette dernière négligeait. Avec l'augmentation de la demande d'instruction l'école privée est devenue une industrie florissante, qui pratique généralement des prix élevés.

Pas de profit

Telle n'est pas l'idée de l'association zurichoise : l'école populaire ne cherche pas le profit; les éventuels bénéfices sont utilisés pour la création de nouvelles écoles. Dans un manifeste en seize points les promoteurs de cette expérience pédagogique ont présenté le contenu et les buts de leur tentative : des écoles gérées en commun par les élèves, les parents et les enseignants; un enseignement d'où aucun thème n'est exclu à priori; le refus de l'esprit de compétition (suppression des

notes et des classements); la réconciliation de l'activité manuelle et de l'activité intellectuelle.

Selon les possibilités

L'école se veut ouverte à tous, même si, comme le reconnaissent volontiers ses promoteurs, l'idée est partie de milieux aisés : aucune contribution financière minimum n'a été fixée; les parents paient selon leurs possibilités.

A Genève aussi

L'argumentation avancée par les autorités de Winterthur est facile. Certes, il paraît ardu d'intégrer au niveau secondaire des enfants qui, à l'école populaire, n'ont connu ni classe, ni devoirs, ni notes, ni obligation de rester assis à la même place, ni horaire d'étude établi. Mais n'est-ce pas une raison précisément, pour valider l'expérience, de permettre sa continuation jusqu'au terme de la scolarité obligatoire ?

Plus de trente enseignants

Le problème se pose également à Genève. Une trentaine d'enseignants, partisans de l'école active, soutenus par des parents, essaient tant bien que mal de mettre en pratique des méthodes développées par Freinet notamment. Ces expériences sont tolérées par les autorités scolaires. Elles ne sont pas soutenues : les locaux adéquats, les moyens matériels manquent (parents et enseignants contribuent parfois financièrement pour combler les lacunes) pour mener l'expérience dans les meilleures conditions. Et surtout il n'y a aucune assurance de continuité pour les enfants qui suivent ces classes.

Ce qui ne va pas sans difficulté ; l'école de Winterthur a prévu un déficit de 80 000.— pour 1973. La loi zurichoise sur l'instruction publique autorise le gouvernement à subventionner de telles institutions. Pour l'instant il n'en est pas question. Au contraire. La loi permet aussi à l'autorité de surveiller les écoles privées. Et c'est cet article qui a été utilisé par le Département de l'instruction publique. Pour ordonner la fermeture de l'école populaire de Winterthur dès le 15 juin. Motif : « L'impossibilité de faire passer les enfants de l'école populaire à l'école publique en tous temps et sans grandes difficultés ».

Une pétition

C'est pourquoi ce groupe d'enseignants et de parents a lancé une pétition demandant la création d'« unités coopératives d'enseignement », implantées dans chaque quartier où, d'une façon continue, du jardin d'enfants à la 6^e primaire, puisse se pratiquer un enseignement calqué sur la vie, résultat de l'effort commun des parents, des enfants et des enseignants.

L'adoption d'une telle solution présente deux avantages : permettre de juger valablement un type d'éducation et éventuellement entreprendre son extension à l'école publique dans son ensemble ; à une époque où l'on assiste à une diversification des valeurs vécues, permettre à des parents de donner à leurs enfants une éducation plus conforme à leur manière de vivre, trouver une solution à l'écart toujours plus grand qui se creuse entre l'école et la vie quotidienne. Aux autorités genevoises de comprendre cette demande pressante. Sans quoi on verra s'ouvrir également sur les bords du Rhône des « freie Volksschule ».